

<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 08 Juin 2021</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 15/06/2021 Reçu en préfecture le 15/06/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210608-CC_98_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 31 Suppléant : 2 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 98/2021</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 08 Juin à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 02 juin 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants :</b> Jean-Louis MAGNIN représenté par Alain ROLLIER, Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sandrine TASSET à Patrick CHAPEL, Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON, Carine DUVERNOIS à Gilles CALLET.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX</p> <p>Monsieur Emmanuel GEORGES est désigné secrétaire de séance</p>	

**OBJET : ENVIRONNEMENT – Désignation d'un délégué pour la gestion du Plan Global de la Ressource en Eau (PGRE) ay Syndicat de la rivière des Usse (Syr'Usse).**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment l'article 4-5,  
Vu la délibération n°CC 54/2017 du 13 février 2017 portant adhésion au Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse (SMECRU),  
Vu la délibération n°CC 69/2020 du 12 mai 2020 portant modification des statuts du SMECRU,  
Vu la délibération n°CC 120/2020 du 23 juillet 2020 portant désignation des délégués de la CC Usse et Rhône au SMECRU,  
Vu les statuts du SMECRU.

Considérant que le SMECRU est devenu le Syndicat de Rivière des Usse (Syr'Usse).  
Considérant que la CC Usse et Rhône a désigné 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour la représenter au sein du Syr'Usse.

Le Vice-président indique que, pour mener à bien la politique en matière de plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) de la rivière des Usse, réalisée conjointement avec l'État, il convient de proposer la nomination d'un délégué par EPCI membre du Syr'Usse, soit un pour la CC Usse et Rhône. Il propose le monde Jérémie COURLET et demande si d'autres élus sont candidats.

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-200070852-20210608-CC\_98\_2021-DE

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉSIGNE** le délégué suivant pour représenter la communauté de communes au titre du PGRE des Usses : Jérémie COURLET.

**NOTIFIE** cette délibération au Syndicat de rivière des Usses.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**

**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*